



Guided by Integrity, Honesty, Professionalism, Compassion, Respect and Accountability

Les valeurs de la GRC reposent sur l'intégrité, l'honnêteté,
le professionnalisme, la compassion, le respect et la responsabilisation

Monsieur John Williamson, député
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A0A6

12 AVR. 2022

Monsieur,

Je vous remercie de votre correspondance du 4 avril 2022. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) continue à faire du progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Comité. J'aimerais profiter de l'occasion pour répondre aux recommandations précises liées au rapport 2 du Comité (Aliénation des biens et des matériels excédentaires du gouvernement) et au rapport 9 (Équiper les agentes et agents de la Gendarmerie royale du Canada).

Rapport 2 : Aliénation des biens et du matériel excédentaires du gouvernement

Recommandation 3 : Services publics et Approvisionnement Canada, la Gendarmerie royale du Canada et Services partagés Canada devraient tenir une documentation suffisante pour justifier la méthode d'aliénation qu'ils choisissent. Ils devraient envisager de normaliser leurs formulaires en vue d'en assurer l'uniformité. Ils devraient aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents avant de prendre une décision relative à l'aliénation d'un bien, notamment les coûts de l'aliénation, la valeur du bien et l'impact de la méthode d'aliénation retenue sur l'environnement.

Réponse de la GRC à la recommandation 3 : La GRC a fait d'importants progrès depuis sa réponse d'avril 2020 relativement à son processus d'aliénation. En 2021, une validation de concept a été mise au point après consultation de nombreux acteurs internes. Une application de modernisation de l'aliénation a été créée, qui uniformise le processus. Cette application permettra à la GRC de documenter électroniquement la justification des méthodes d'aliénation. L'application comprend un processus d'approbation

.../2

automatisé, qui dirige les demandes d'aliénation de matériel vers les autorités fonctionnelles compétentes de la GRC, des spécialistes de la gestion du matériel, qui contribue à renforcer considérablement le processus d'aliénation. L'application permet le suivi et la notification électroniques des décisions relatives à l'aliénation d'un bien, notamment les coûts de l'aliénation, la valeur du bien et l'impact de la méthode d'aliénation retenue sur l'environnement. Après un projet pilote réussi en novembre 2021, l'application est à l'étape de la mise en œuvre et son utilisation devrait être généralisée dans l'ensemble de l'organisation d'ici juin 2022. La GRC demande au Comité de considérer cette recommandation comme pleinement mise en œuvre sur la foi de ces derniers éléments d'information.

Rapport 9 : Équiper les agentes et agents de la Gendarmerie royale du Canada

Recommandation 2 : Que la Gendarmerie royale du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport a) décrivant les progrès réalisés à l'égard de l'établissement d'une norme nationale sur la distribution et la disponibilité des gilets pare-balles rigides ; et b) confirmant qu'elle dispose des renseignements nécessaires pour assurer sa conformité. Que, de plus, un rapport final soit présenté au Comité.

Réponse de la GRC à la recommandation 2 : Le 7 décembre 2020, la norme opérationnelle nationale sur la formation et le matériel relativement aux menaces actives a été actualisée afin que chaque membre de première ligne reçoive en propre un GPBR d'ici le 31 mars 2022. En date du 1 avril 2022, la GRC possède un stock suffisant de GPBR pour en équiper chaque membre de première ligne. La Direction générale travaille avec les divisions pour s'assurer qu'elles respectent cette exigence récente. La GRC fera rapport au Comité dans les six mois (septembre 2022) à ce sujet.

Un processus d'appel d'offres pour un nouveau GPBR plus léger, adapté à une gamme de tailles beaucoup plus large et tenant compte de l'analyse comparative entre les sexes plus, est en cours. L'amélioration des capacités de suivi et d'établissement de rapports est à l'étude en vue de la distribution éventuelle des nouveaux gilets pare-balles.

Recommandation 3 : Que la Gendarmerie royale du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés à l'égard de la requalification au maniement des armes à feu. Que, de plus, un rapport final soit présenté au Comité.

Réponse de la GRC à la recommandation 3 : Il est important de souligner que le respect des restrictions et directives imposées par les autorités de santé publique fédérales, provinciales et territoriales relativement à la Covid-19, dans le souci de protéger nos membres a influé sur la mise en œuvre des recommandations. Ces mesures ont contraint à diminuer la capacité à dispenser de la formation en présentiel ; de même, les restrictions en matière de déplacements ont nui à la capacité des membres à assister aux formations. Par conséquent, le nombre d'agents pouvant passer les épreuves de qualification et de requalification au tir a été réduit. L'établissement d'une exemption provisoire à la politique nationale permet aux policiers de continuer de porter leur équipement d'intervention pendant six mois après l'expiration de leur qualification lorsqu'ils sont dans l'incapacité de passer l'épreuve annuelle à temps.

La GRC poursuit ses efforts pour se conformer à la politique et s'efforce de trouver des solutions pour surmonter les difficultés liées à la formation au tir, notamment les réalités géographiques et climatiques du pays. Les outils modernes d'informatique décisionnelle mis en œuvre pour surveiller la conformité en matière de qualification au tir (pistolet et carabine) donnent un aperçu des tendances durant la pandémie de Covid-19. Les données de novembre 2019, donc antérieures à la Covid-19, montrent un taux de conformité de 89,1 % pour le pistolet concernant les membres de la GRC considérés prêts à intervenir sur le plan opérationnel. La tendance durant la pandémie de la Covid-19 montre que nous avons été en mesure de maintenir les taux de conformité souhaités grâce à la politique provisoire puisque les chiffres suivants correspondent aux tendances historiques : 91,7 % (novembre 2020); 91,9 % (novembre 2021); et 89,6 % (avril 2022).

L'objectif au 31 mars 2022 était qu'au moins 65 % des membres opérationnels de première ligne dans chaque détachement soient formés et qualifiés pour faire usage de la carabine de patrouille (contre 60 % au 31 mars 2021). En date du 1 avril 2022, à l'échelle nationale, 78,4 % des membres opérationnels de première ligne sont formés et qualifiés pour faire usage de la carabine de patrouille, tandis que toutes les divisions contractantes (les divisions où la GRC fournit des services de police de première ligne) comptent plus de 72 % de leur effectif opérationnel de première ligne formé et qualifié. Au cours des trois prochaines années, le nombre de policiers de première ligne formés à l'usage de la carabine augmentera de façon constante jusqu'à constituer au moins 80 % de l'effectif policier de première ligne dans chaque détachement.

La GRC continuera à surveiller, à l'échelle nationale, la conformité à cette norme afin de repérer les tendances, les problèmes et les points à améliorer. Cela se fera notamment par la production, sur une base trimestrielle, du tableau de bord de la conformité concernant les menaces actives : formation et matériel. Il s'agit d'un système de cartographie interactive grâce auquel les responsables opérationnels dans les divisions connaissent le nombre de policiers formés à l'utilisation de la carabine jusque dans les détachements et qui renseigne sur la conformité ou la non-conformité des détachements. Ce système appuie la prise de décisions fondée sur les risques et des données factuelles et la conformité en matière de formation à l'utilisation de la carabine. Chaque année, les responsables opérationnels des divisions de la GRC sont également tenus de rendre compte à la Direction générale des évaluations des risques en cours et des mesures prises pour améliorer la conformité.

Dorénavant, on incitera les équipes de formation régionales à se concentrer en priorité sur les membres de première ligne formés à l'utilisation de la carabine et sur l'épreuve de qualification au tir (pistolet) durant l'été 2022.

Recommandation 4 : Que, d'ici le 31 décembre 2019, la Gendarmerie royale du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés à l'égard de l'entretien préventif des armes à feu.

Réponse de la GRC à la recommandation 4 : Il est important de souligner que le respect des restrictions et directives imposées par les autorités de santé publique fédérales, provinciales et territoriales relativement à la Covid-19, dans le souci de protéger nos employés, a influé sur la mise en œuvre des recommandations. Ces mesures ont contraint à diminuer la capacité des ressources dans les lieux de travail.

La GRC a pu reprendre l'entretien préventif des armes à feu selon un calendrier modifié lorsque les restrictions liées à la Covid-19 ont été assouplies, permettant une réintégration partielle du lieu de travail ; la priorité a alors été donnée aux carabines et aux pistolets les plus anciens en service utilisés par des agents de première ligne. Le programme d'entretien préventif de la GRC a recouvré sa pleine capacité à l'automne 2021, mais a dû s'attaquer à un important arriéré d'armes à feu dont l'entretien préventif n'avait pas pu être fait en raison de la capacité réduite durant une longue période. Grâce à un plan de priorisation, et à des heures supplémentaires, le retour à la normale du cycle d'entretien préventif est prévu en mars 2023 pour les carabines et en juillet 2023 pour les pistolets.

Recommandation 5 : Que, d'ici le 31 décembre 2019, la Gendarmerie royale du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés dans l'amélioration de sa gestion des projets d'acquisition, notamment en ce qui concerne le respect des exigences relatives au cycle de vie, comme la formation et l'entretien.

Réponse de la GRC à la recommandation 5 : La GRC a réalisé d'importants efforts sur ce plan. Par le biais d'un contrat de services professionnels, la GRC a élaboré une feuille de route claire et exhaustive afin de doter l'organisation des mécanismes nécessaires pour évaluer, approuver, suivre, financer, mettre en œuvre et gérer le cycle de vie des biens de la police opérationnelle ou des articles d'uniforme. Plus précisément, l'adhésion à la feuille de route sur la gestion du cycle de vie des équipements permettra à la GRC de disposer de politiques, de processus, de structures décisionnelles et de pouvoirs clairs afin d'éclairer et de diriger les activités entreprises pour gérer les biens de la police opérationnelle et les uniformes policiers, depuis l'établissement des besoins jusqu'à l'aliénation. Cela contribuera à la prestation efficace de services de police de haute qualité, y compris la normalisation et l'interopérabilité. Ce projet comprenait une définition claire des rôles, des responsabilités et des pouvoirs décisionnels, ainsi qu'une voie pour cerner et établir une stratégie de financement concernant les articles jugés prioritaires pour l'organisation.

Le plan de projet de gestion du cycle de vie des biens d'équipement étant terminé, la GRC est maintenant à l'étape de la mise en œuvre appuyée par un contrat de services professionnels. Au cours des 15 prochains mois, la GRC mettra en œuvre un modèle pan-organisationnel de pratiques de gouvernance modernes et de responsabilisation accrue afin d'améliorer ses activités et d'appuyer la planification à long terme, y compris de la gestion du cycle de vie des nouvelles acquisitions.

J'ose espérer que ce complément d'information répondra aux attentes du Comité permanent des comptes publics. Pour toute question concernant la présente, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Nathalie Guilbault, directrice des politiques et programmes de gestion du matériel, par courriel à nathalie.guilbault@rcmp-grc.gc.ca ou au 613-868-7955.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



Brenda Lucki
Commissaire

c.c. : M^{me} Angela Crandall, greffière
Comité permanent des comptes publics